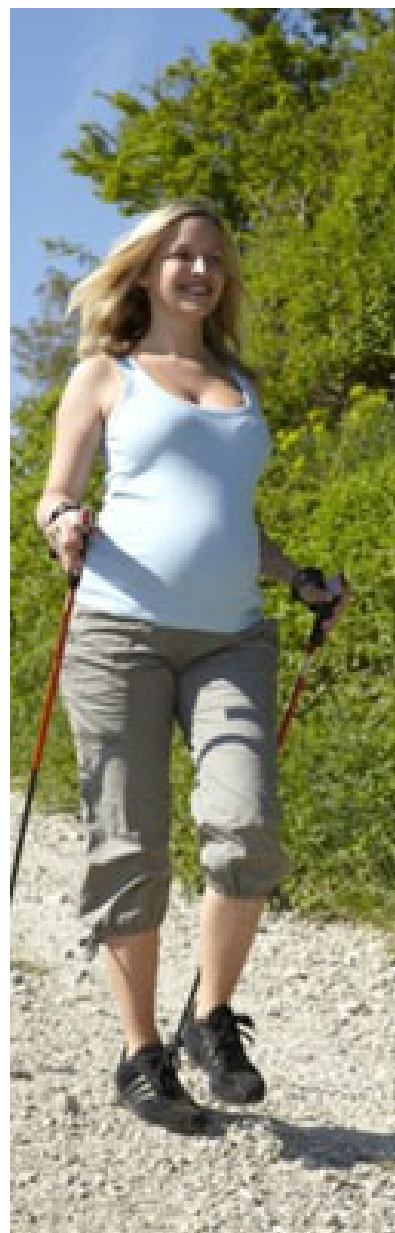
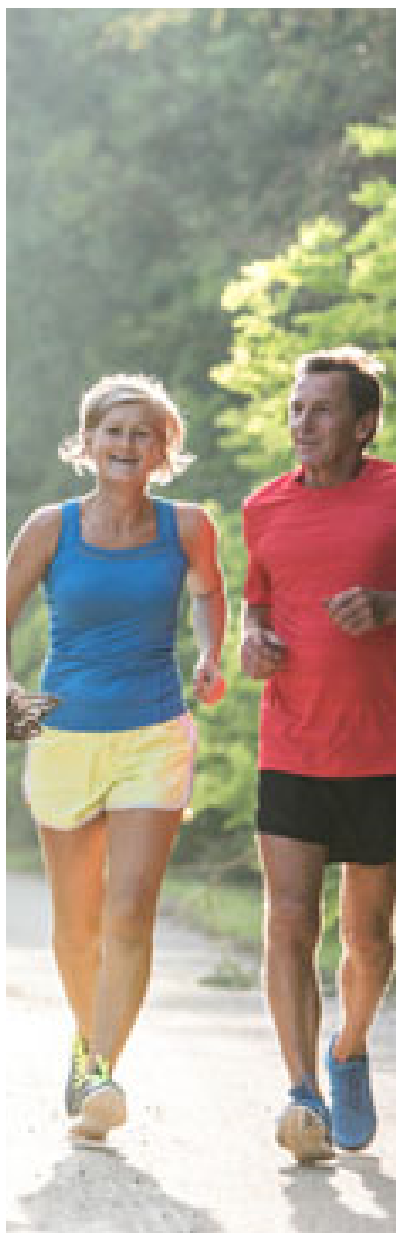


DOSSIER DE PRESSE

PLAN RÉGIONAL 2018-2022

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AUX FINS DE SANTÉ



L'activité physique et sportive régulière : aujourd'hui reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé à tous les âges de la vie

C'est dans ce contexte que s'inscrivent la mobilisation et la coordination de l'ensemble des **politiques publiques** destinées à favoriser la santé de la population.

La promotion de l'activité physique et sportive (APS) aux fins de santé figure en effet parmi les priorités:

- de la **Stratégie nationale de santé 2018-2022** mise en place sous l'impulsion de Mme Agnès Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé et du **Projet régional de santé 2018-2028 Grand Est**, arrêté en juin 2018 par M. Christophe Lannelongue, Directeur général de l'Agence régionale de santé qui prévoient, dans le cadre de l'accent mis sur la promotion de la santé et de la prévention,
 - d'encourager la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie,
 - de développer la prescription d'activité physique adaptée pour les patients atteints de certaines pathologies chroniques ;
- de la **Stratégie nationale sport-santé**, en cours d'élaboration, portée par Mme Laura Flessel, Ministre des sports, et Mme Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, en lien avec la Stratégie nationale de santé, qui prévoit,
 - **la promotion de la santé et du bien-être par le sport**
 - en contribuant au développement de la pratique sportive pour les jeunes scolarisés,
 - en favorisant le développement territorial de la pratique d'activités physiques et sportives pour les adultes et notamment les seniors
 - en favorisant le développement des stratégies et actions fédérales à des fins de santé,
 - en impulsant des actions interministérielles de lutte contre la sédentarité ou les comportements sédentaires,
 - en créant et labellisant les maisons Sport-Santé.
 - **le développement de l'activité physique et sportive en prévention tertiaire** en promouvant le recours à l'activité physique et sportive adaptée à des fins d'appui thérapeutique

Le plan régional activités physiques et sportives aux fins de santé 2018-2022 adopté le 12 juillet 2018, en présence de Madame la Ministre Laura FLESSEL, associe l'ensemble des acteurs publics concernés en région Grand Est autour du développement et de la promotion des activités physiques et sportives dans une perspective de santé publique

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES*** AUX FINS DE SANTÉ



Les objectifs du plan

Développer et renforcer la pratique d'une activité physique et sportive pour les personnes atteintes de pathologies chroniques

- Dispositif passerelle vers une APS encadrée pour les personnes concernées qui sont éloignées cette pratique
- Promouvoir auprès des professionnels de santé d'une part l'intérêt d'une pratique régulière d'APS comme adjuvant thérapeutique et d'autre part, les dispositifs permettant le retour vers la pratique d'APS

Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive régulière pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes

- contribuer à l'engagement dans une activité physique et motrice régulière des enfants de moins de 6 ans
- lutter contre le "décrochage sportif" aux changements de cycles scolaires
- améliorer la pratique physique et sportive de tous jeunes, qu'ils soient étudiants, lycéens, apprentis ou sous un autre statut

Promouvoir la pratique d'une activité physique ou sportive encadrée et sécurisée pour les femmes enceintes

- contribuer à l'information et à la formation des professionnels de santé concernés
- contribuer à l'information et à la formation des acteurs du sport (éducateurs sportifs, entraîneurs)

Développer la pratique régulière d'activité physique et sportive pour les seniors

- Contribuer à l'engagement durable des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la pratique régulière d'une APS

*L'activité physique englobe notamment les activités récréatives ou les loisirs, les déplacements, les tâches ménagères, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES*** AUX FINS DE SANTÉ



Principaux bienfaits d'une activité physique et sportive* régulière

Chez l'adulte



- chez les personnes atteintes de pathologie chronique, l'activité physique constitue un adjuvant thérapeutique : elle prévient les complications, réduit le nombre d'hospitalisations et les coûts de prise en charge, voire permet de diminuer la posologie médicamenteuse
- diminution du taux de mortalité prématurée, toutes causes confondues,
- moindre probabilité d'être atteint d'obésité, de diabète de type 2, de coronaropathies, ostéoporose et certains cancers du sein
- réduction de certains facteurs de risques cardiovasculaires
- hausse de l'estime de soi, baisse de l'anxiété

Chez l'enfant et/ou l'adolescent



- une pratique régulière d'activité physique et/ou sportive contribue à l'amélioration des performances académiques. Les APS améliorent les fonctions cognitives, en particulier la concentration et la mémorisation
- l'activité physique agit indirectement en améliorant l'estime de soi, dont l'influence positive sur le comportement et les résultats scolaires est avérée

*L'activité physique englobe notamment les activités récréatives ou les loisirs, les déplacements, les tâches ménagères, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** AUX FINS DE SANTÉ



Principaux bienfaits d'une activité physique et sportive régulière :

Chez la femme enceinte



- améliore la fonction cardio-vasculaire, la masse musculaire et la force ainsi que la qualité du sommeil et la sensation de bien-être en général
- contribue à réguler la prise de poids
- prévient l'incontinence urinaire et la perte de densité osseuse
- diminue les risques de diabète gestationnel, de prééclampsie et de douleurs lombaires
- bienfaits également pour le futur bébé : activité de la mère réduit le risque d'hypotrophie ou de macrosomie, favorise le développement du système nerveux central et diminuerait le risque de prématurité

Chez le tout-petit



- indispensable au développement psychomoteur des tout-petits, l'activité physique agit notamment sur la posture, la motricité et la structuration spatio-temporelle ce qui participe de la maturation des processus psychiques
- elle joue un rôle fondamental en matière de santé : prévention du surpoids ou de certains facteurs de risques cardiovasculaires
- enfin, l'activité physique du tout-petit pourrait constituer un déterminant de la pratique de l'adolescent

- **Prééclampsie** : pathologie de la grossesse qui se manifeste par une élévation de la pression artérielle
- **Hypotrophie** : le fœtus reste très en dessous des courbes de taille (périmètre crânien et périmètre abdominal) pendant la grossesse. Le poids de naissance est inférieur à 2,5 kg à terme
- **Macrosomie** : poids de naissance supérieur à 4 kg

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** AUX FINS DE SANTÉ



Quelques indicateurs pour le Grand Est:

Santé publique

Une part de personnes en surpoids relativement élevée

- on observe dans le Grand Est une part de personnes obèses ou en surpoids plus élevée qu'en France métropolitaine (15%), en particulier sur les territoires de Champagne-Ardenne (20,9%) et d'Alsace (18,7%)

Un taux de mortalité supérieur au taux national

- le taux de mortalité dans le Grand Est est de 9,0/1000 (France 8,7)
- les principales causes de décès sont les tumeurs (29% des décès), les maladies circulatoires (24%) et les pathologies respiratoires (7%)

Un indice de vieillissement de la population un peu plus élevé que le taux national

- en 2014, le nombre de personnes de plus de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans s'élevait à 74,9 (74,5 pour la France métropolitaine)

Activités physiques et sportives

Plus de 1,2 million de licences sportives soit un taux (23,2%) proche de la moyenne nationale

Un taux d'équipement sportif plutôt élevé : 50,1 pour 10000 habitants (France :41,3/10000)

Des dispositifs associatifs, portés par le mouvement sportif et/ou des collectivités territoriales pour inviter les personnes atteintes de pathologies chroniques à pratiquer une activité physique ou sportive régulière

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** AUX FINS DE SANTÉ



Retours d'expériences sur le Grand Est

Programme Clémentine

- Promotion des APS aux fins de santé pour les seniors en milieu rural de la Meuse (petites communes) : création d'un 1/2 poste équivalent temps-plein d'éducateur sportif qui se déplace dans les villages pour animer des séances, en partenariat avec Sport pour Tous, la Mutualité Sociale Agricole et la Fondation de France

Impliquer les sages-femmes

- En Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle et bientôt à l'échelle du territoire
- L'objectif est d'inciter et d'améliorer le conseil à "bouger" délivré aux femmes enceintes.

En direction des tout-petits

- Promotion des APS auprès des enfants de moins de 6 ans: action menée par le conseil départemental de l'Aube, en lien avec le mouvement sportif.
- Objectif : encourager les familles à faire faire une activité physique ou sportive à leur(s) jeune(s) enfant(s).
- Edition d'un support recensant, par circonscription, les clubs accueillant des tout-petits.

Pour les personnes atteintes de pathologies respiratoires chroniques

- Promotion des APS auprès de personnes atteintes de pathologies respiratoires chroniques (notamment la bronchopathie chronique obstructive),
- Portée par l'association Bol'R (Troyes).
- Partenariat avec des professionnels de la santé, cofinancement par la DRDJSCS.

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** AUX FINS DE SANTÉ

Les partenaires / la démarche

Les institutions régionales partenaires du plan



DRDJSCS
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



- la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est
- l'Agence Régionale de Santé Grand Est
- la Région Grand Est
- l'Assurance Maladie Grand Est
- le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle
- le Comité Régional Sportif et Olympique Grand Est

Mise en oeuvre et évaluation du plan régional

- le plan fera l'objet d'un document complémentaire qui déterminera, en fonction des besoins, la nature des différentes actions à mener sur les territoires. Cette feuille de route sera régulièrement actualisée,
- des indicateurs seront déterminés pour chaque action, ciblés notamment sur la réduction des inégalités d'accès à la pratique physique et sportive,
- l'ensemble des actions menées s'inscrira dans les labels "diversité" et "égalité professionnelle entre les femmes et les hommes".

2018-2022



PLAN RÉGIONAL **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** AUX FINS DE SANTÉ

Signature officielle du plan
Jeudi 12 juillet 2018 - 16h10
Maison des Sports
(13, rue Jean Moulin Tomblaine)

En présence de Madame la Ministre des Sports, Laura Flessel

- Monsieur le Préfet de Région représenté par Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est
- Monsieur Christophe LANNELONGUE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est
- Monsieur Le Président de la Région Grand Est, représenté par Monsieur Jean-Paul OMEYER, Vice-Président, délégué au Sport
- Madame Sylvie MANSION, coordinatrice de la Gestion des Risques Grand Est - Assurance Maladie Grand Est
- Monsieur Daniel LORTHIOIS, Président du Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle
- Monsieur Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du Comité Régional Sportif et Olympique Grand Est

Contacts presse :

- DRDJSCS : Florence JEANDEL / florence.jeandel@jscs.gouv.fr / 07 63 97 25 08
- ARS : Séverine QUIGNARD / ars-grandest-presse@ars.sante.fr : 03 83 39 79 04